Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

LA VILLE CREIL

Décision SGA-DEC-2026-n°547

Objet : Association des Sauveteurs de l'Oise - Convention de mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours à personnes - Foire Aux Marrons - Le 08 novembre 2026 - Place Carnot

Direction Générale des Services – Service de Prévention des Risques Majeurs et Urbains

Le Maire de Creil,

Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°5 du conseil municipal en date du 28 mars 2026, certifiée exécutoire le 28 mars 2026 ; portant délégation à Monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

Considérant

Que la ville de Creil souhaite faire appel à l'Association des Sauveteurs de l'Oise, pour instaurer un Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre, à l'occasion de la sécurisation de la Foire Aux Marrons, le dimanche 08 novembre 2026, de 09h00 à 19h30, Place Carnot.

Décide

Article 1 : De signer la convention n°250289 de prestation de service avec l'association des Sauveteurs de l'Oise, sise 33 rue de Paris à Compiègne (60200), représentée par le Président Départemental des Sauveteurs de l'Oise, Monsieur DUVAL Stevens, pour la mise en place dudit Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre, à l'occasion de la sécurisation de la Foire Aux Marrons, le dimanche 08 novembre 2026, de 09h00 à 19h30, Place Carnot.

Article 2 : Le présent Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre sera mis en place à titre gracieux par l'association des Sauveteurs de l'Oise.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 05 octobre 2026

Omar YAQOOB

VILLE DE CREIL (OISE)

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Date de notification : 02/11/2026
Date de transmission au représentant de l'Etat (pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT) : 02/11/2026
Date de publication sur le site de la Ville : 02/11/2026

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1901
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - 60100 CREIL
Port. : 06 19 43 63 37 - Email : creil@sauveteursdeloise.fr

Mairie de Creil
Place François Mitterrand
60100 CREIL

Objet: Dispositif Prévisionnel de Secours - Foire Aux Marrons 2026 - 250289

Creil le 01-10-2026

Madame, Monsieur,
Suite à votre demande de mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS), vous trouverez ci-joint l'exemplaire de la convention précisant les modalités de notre accord.

Vous voudrez bien les relire et nous retourner cetexemplaire signé.

Dans l'attente, veuillez, Madame, Monsieur, accepter nos salutations les meilleures.

Pour , Sauveteurs de l'Oise - Creil du Sauveteurs de l'Oise
DERACHE Alexis



Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1987
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - 60100 CREIL
Port. : 06 19 43 63 37 - Email : creil@sauveteursdeloise.fr

Convention pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours

Foire Aux Marrons 2026

1. Association Prestataire

, Sauveteurs de l'Oise - Creil
Adresse : 45 Rue Voltaire Creil
Téléphone : 0344241477
Courriel : creil@sauveteursdeloise.fr
Ci-après désignée: Association prestataire
Représenté par (Prénom, Nom) : DERACHE Alexis
Association ayant reçu notamment une autorisation d'exercice déconcentrée pour les missions de sécurité civile de type D (Certificat Original d'Affiliation en annexe) par sa régulière affiliation à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS), association agréée de sécurité civile au plan national par arrêté ministériel

2. Organisateur de l'évènement

Raison sociale de l'organisateur : Mairie de Creil
Adresse: Place François Mitterrand 60100 CREIL
Téléphone: 0344295000
Courriel: contact@mairie-creil.fr
Ci-après désignée : l'organisateur
Omar YAQOOB, Maire

3. Objet de la convention

3.1 Objet

La présente convention a pour but de fixer les modalités de fonctionnement entre , Sauveteurs de l'Oise - Creil, qui peut régulièrement exercer, d'une manière déconcentrée les missions de Dispositifs prévisionnels de Secours, et
Mairie de Creil pour la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours, ceci afin de bien clarifier le cadre juridique de la prestation de service assurée.
La mise en place du Dispositif Prévisionnel de Secours concerne les acteurs de la manifestation (joueurs, compétiteurs, comédiens, ...) et le public.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 2021
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - 60100 CREIL
Port. : 06 19 43 63 37 - Email : creil@sauveteursdeloise.fr

3.2 Descriptif de l'évènement

Nom de l'évènement : Foire Aux Marrons 2026
Date(s) : dimanche 8 Novembre 2026 de 9:00 à 19:30
Lieu : Centre de Ville de Creil
Adresse précise : Place Carnot, Creil, France

3.3 Grille d'évaluation des risques

Cet évènement a fait l'objet par l'organisateur d'une évaluation des risques dont la grille figure en annexe de la présente convention.

3.4 Autorisations

L'organisateur reconnait posséder toutes les autorisations nécessaires au déroulement de la dite manifestation et avoir souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

3.5 Responsabilités

Conformément aux textes réglementaires, l'organisateur est responsable de l'ensemble de l'organisation et des mesures prises en liaison avec l'autorité de police compétente (maire, préfet).
La mise en place d'un dispositif de secours ne peut avoir pour conséquence un transfert de responsabilité vers l'association prestataire.

4. Prestations fournies par le prestataire

4.1 Type du dispositif mis en place

Pour répondre à la demande écrite formulée par Mairie de Creil, et au vu du résultat de la grille d'évaluation des risques renseignée en fonction des éléments d'évaluation fournis par l'organisateur et co-signée (voir annexes) , Sauveteurs de l'Oise - Creil du Sauveteurs de l'Oise, conformément aux directives du Référentiel National relatif aux Dispositifs Prévisionnels de Secours (RNDPS) – Ministère de l'intérieur – arrêté NOR : INTE0600910A du 7 novembre 2006, applicables en la matière et opposables aux parties à la convention, et des prescriptions de l'association prestataire, s'engage à mettre en place le Dispositif Prévisionnel de Secours suivant:
Dispositif Prévisionnel de Secours Terrestre Foire Aux Marrons 2026

4.2 : Composition du dispositif

Nombre d'intervenants secouristes: 8
Véhicules de premiers secours: 2
Autres véhicules: 0

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1987
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - 60100 CREIL
Port. : 06 19 43 63 37 - Email : creil@sauveteursdeloise.fr

4.3 : Informations concernant le dispositif

4.3.1 : Les intervenants

• Les équipiers secouristes sont titulaires du certificat de compétences de premiers Secours en équipe de niveau 2 (PSE2), validés dans leur aptitude opérationnelle conformément à la réglementation en vigueur et portés sur les listes d'aptitude opérationnelles,
• Les secouristes sont titulaires du certificat de compétences de premiers Secours en équipe de niveau 1 (PSE1), validés dans leur aptitude opérationnelle et portés sur les listes d'aptitudes opérationnelles,
• Un membre de chaque équipe exerce les fonctions de chef d'équipe,
• En cas de besoin des Logisticiens Administratifs et Techniques (LAT) assurent les fonctions pour lesquelles ils ont compétence,
• En fonction de la taille du DPS, un ou des chef(s) de poste, chef(s) de section, chef(s) de secteur, chef de dispositifs, cadres opérationnels (est ou sont) désigné(s) par l'association prestataire.

4.3.2 : Moyens matériels

• Les différents lots de matériels mis à disposition sont conformes au RNDPS du 7 novembre 2006.

4.4 Missions

Les moyens mis en place par l'association prestataire sont destinés à assurer une présence préventive pendant la manifestation faisant l'objet de cette convention :
Points d'alertes et de premiers secours :
1° Reconnaître et analyser la situation accidentelle,
2° Prendre les premières mesures adaptées de sécurité et de protection,
3° Faire un bilan et porter les premiers secours nécessaires à une victime,
4° Prodiguer des conseils adaptés à une victime qui pourrait partir par ses propres moyens,
5° Accueillir les secours et faciliter leur intervention
Poste de secours :
1° Reconnaître et analyser la situation accidentelle,
2° Prendre les premières mesures adaptées de sécurité et de protection,
3° Faire un bilan et porter les premiers secours nécessaires à une victime,
4° Prodiguer des conseils adaptés à une victime qui pourrait partir par ses propres moyens,
5° Contribuer à la mise en place de la chaîne des secours allant de l'alerte jusqu'à la prise en charge de la victime par les pouvoirs publics,
6° Accueillir les secours et faciliter leur intervention
Une équipe de secours peut prendre en charge :

4.5 Transport des victimes

L'association prestataire n'assurera pas le transport des victimes vers un centre hospitalier.Les éventuelles évacuations des blessés ou malades sont assurées par les services publics de secours

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 jan
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - 60100 CREIL
Port. : 06 19 43 63 37 - Email : creil@sauveteursdeloise.fr

4.6 Modalités opérationnelles

- L'association est représentée opérationnellement par DERACHE Alexis, qui est joignable au: 0633494094, qui a procédé à la désignation du chef d'équipe (ou chef de poste, ou chef d'organisation).

5. Engagements de l'organisateur

5.1 Aspects logistiques

5.1.1 Locaux, matériels, moyens de communication

L'organisateur s'engage à mettre à la disposition des équipes de secours, afin que celles ci puissent travailler dans des conditions optimales :
Un local ou une tente d'une surface minimale de 09m² comprenant les éléments d'installations (tables, chaises), d'un moyen d'éclairage, de chauffage ainsi qu'un point électrique de la présente installation ;

Un point électrique, pourra également être installé, afin d'assurer le raccordement du Véhicule de Premiers Secours à Personnes mis à disposition de l'Association FFSS – Sauveteurs de l'Oise, pour garantir l'accueil optimal des victimes potentielles ;

Une radio portative permettant d'assurer une liaison constante avec l'organisation ou le responsable unique de sécurité (RUS).

5.1.2 Dispositf d'alerte des secours publics

L'organisateur s'engage à mettre à la disposition des équipes de secours, un moyen d'appel des secours publics.

5.1.3 Conditions de vie

L'organisateur s'engage à fournir des repas ou paniers-repas équilibrés et boissons sans alcool en quantités suffisantes pour l'ensemble des intervenants.

5.2 Modalités opérationnelles

5.2.1 Correspondant de l'organisateur

DERACHE Alexis - 06.33.49.40.94 membre de l'organisateur, sera interlocuteur de l'association prestataire le jour de la manifestation.

5.2.2 Chaîne de commandement du DPS

Le commandement du dispositif sera assuré par l'association prestataire.

5.2.3 DPS Inter associatif:

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1987
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - 60100 CREIL
Port. : 06 19 43 63 37 - Email : creil@sauveteursdeloise.fr

5.3 Modalités financières

5.3.1 Montant de la participation

L'intervention des secouristes demeure bénévole et l'action de l'association prestataire est à but non lucratif. Toutefois, l'organisateur dédommage l'association des frais engendrés (déplacements, matériel, oxygène, produits pharmaceutiques...), estimés à 0 €.

5.3.2 Conditions de paiement

Cette somme sera réglée par virement, mandat administratif pour les établissements publics ou par chèque libellé à l'ordre de : , Sauveteurs de l'Oise - Creil

6. Engagement des deux parties

6.1 Durée de la convention

Cette convention est signée pour la durée de l'événement objet de la présente.

6.2 Condition de réalisation

L'engagement de l'association prestataire est liéà l'acceptation de la présente convention par l'organisateur.

6.3 Dépassements horaires

La FFSS est avant tout une fédération sportive, et comprend que les événements tiennent compte des aléas (météo, performance des athlètes, dysfonctionnements matériels...). Ainsi, nous tolérons, sans frais, un dépassement d'au plus 30 minutes après l'heure de fin prévue.

Toute augmentation de moyens ou prolongation au-delà des clauses initiales, et plus de 30 minutes après l'heure de fin prévue -sous réserve de disponibilité des secouristes- fera l'objet d'une facturation horaire au pro-rata, toute heure commencée étant due.

7. Grille d'évalution des risques

Cette grille remplie sous la responsabilité de l'organisateur figure en annexe de la présente convention.

8. Clauses particulières

L'organisateur prendra à sa charge les éventuels frais de réparation ou de remboursement des matériels et/ou véhicules endommagés ou volés mis à disposition, lors de la manifestation citée à l'article 4, par l'Association

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1987
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - 60100 CREIL
Port. : 06 19 43 63 37 - Email : creil@sauveteursdeloise.fr

FFSS – Sauveteurs de l'Oise.

Le présent Dispositif Prévisionnel de Secours est réalisé à titre gracieux, dans le cadre des subventions versées par la collectivité territoriale auprès de l'Association FFSS – Sauveteurs de l'Oise

9. Litiges

En cas de litige pendant et après la manifestation, à défaut d'entente entre l'association prestataire et l'organisateur, le contentieux pourra faire l'objet de recours devant les tribunaux compétents.
Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à l'établissent de documents administratifs et réglementaire (devis, facture, etc…) ainsi que des toutes autres données liées aux interventions Les destinataires de ces données sont , Sauveteurs de l'Oise - Creil, Sauveteurs de l'Oise, les secours publics ou privés et la préfecture. La durée de conservation des données est de 20 ans après la fin de l'événement (code de la santé publique : article R1112-7)
Convention établie en double exemplaires à Creil, le 01-10-2026

Pour Mairie de Creil
(Cachet, nom et prénom,fonction du signataire)

Omar YAQOOB
Maire de Creil
Président de l'ACSO

Pour , Sauveteurs de l'Oise - Creil du Sauveteurs de l'Oise,
DERACHE Alexis

Le Président Départemental des Sauveteurs de l'Oise,
M. DUVAL Stevens

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le 02/11/2026
ID : 060-216001743-20261102-DM_2026_547-AU

Association des Sauveteurs de l'Oise
Association Agréée de Sécurité Civile - Fondée le 28 janvier 1921
Affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
---
Section de Creil
Alexis DERACHE, Chef de section - 45 rue Voltaire - 60100 CREIL
Port. : 06 19 43 63 37 - Email : creil@sauveteursdeloise.fr

Sauveteurs de l'Oise

GRILLE D'ÉVALUATION DES RISQUES

250289 - Foire Aux Marrons 2026 du dimanche 8 Novembre 2026 de 9:00 à 19:30

Indicateur	Faible	Modéré	Moyen	Élevé
Niveau de risque	**0,25**	**0,30**	**0,35**	**0,40**
Indicateur P2			X	
Indicateur E1			X	
Indicateur E2		X		

RIS	Type de DPS
RIS <= 0,25	A la diligence de l'autorité de police compétente
0,25 < RIS ? 1,125	Point d'Alerte et de Premiers Secours
1,125 < RIS ? 12	DPS de petite envergure
12 < RIS ? 36	DPS de moyenne envergure
36 < RIS	DPS de grande envergure

Indice total de risque : i = P2 + E1 + E2 = 0.35 + 0.35 + 0.3 = 1
Effectif prévisible déclaré du public : P1 = 7000

Si P1 <= 100 000 personnes, alors P = P1
Si P1 > 100 000 personnes, alors P = 100 000 + ((P1 - 100 000) / 2)
Ratio d'intervenants secouristes : RIS = i x (P1/1000) = 7

RIS = 7 - Effectif pair d'intervenants secouristes = 8 - Type de DPS : DPS-PE

Nom et visa de l'organisateur
Omar YAQOOB

Maire de Creil
Président de l'ACSO

PS : A annexer à la convention.

Nom et visa de l'autorité d'emploi de l'association